

PAR COURRIEL

Québec, le 26 octobre 2020

Objet : Demande d'accès n° 2020-04-022 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 avril dernier, concernant une copie de la note d'instruction N.I. 2019-12-01 : « Instructions no : 19-01 - Activités à risque négligeable – Exemptions administratives de l'application des articles 22 et 30 de la Loi sur la qualité de l'environnement ».

Le document suivant est déjà accessible en ligne sur le site du Ministère. Il s'agit de :

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Loi sur la qualité de l'environnement, Activités à risque négligeable – Liste des exemptions administratives à l'application des articles 22 et 30 de la LQE, le 2 avril 2019, 37 pages, en ligne :
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/19-01/listes-exclusions-administratives.pdf>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Caron, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

pour Chantale Bourgault, directrice

p. j. 1